

- Label Paris Co-Développement Sud : cette démarche vise à soutenir des projets initiés par des associations de migrants favorisant des partenariats avec d'autres collectivités du Sud et renforçant les liens entre associations de migrants et partenaires du Nord.

- Le programme PADDY, élaboré à l'initiative de la ville de Montreuil, vise à assurer la maîtrise de l'eau et le développement de la culture du riz dans une région du Mali. Il associe la commune de Montreuil, la commune de Yelimane (Mali), la communauté malienne de Montreuil, mais aussi la FAO, la fondation Véolia et un pays tiers, le Vietnam, qui met à disposition experts et techniciens de la culture du riz.

Paroles d'Eglise

« Il serait inacceptable de définir la gestion des flux migratoires à partir du seul besoin des pays les plus riches. Les quotas ne sont acceptables que dans une politique plus globale de développement solidaire entre les nations riches et les nations pauvres, sur la base d'accords entre Etats, en associant les organisations non gouvernementales. » (Mgr Jean-Luc Brunin, 2005)

« La lutte contre la pauvreté exige une coopération aussi bien sur le plan économique que sur le plan juridique qui permette à la communauté internationale, et en particulier aux pays pauvres, de trouver et de mettre en œuvre des solutions coordonnées pour affronter ces problèmes en donnant un cadre juridique efficace à l'activité économique. La lutte contre la pauvreté requiert des hommes et des femmes qui vivent en profondeur la fraternité et qui soient capables d'accompagner les personnes, les familles et les communautés sur les chemins d'un authentique développement humain ». (Benoît XVI, 1^{er} Janvier 2009)

Pour en savoir plus :

- (1) Rapport sur le co-développement de Jacques Godfrain et de Richard Cazenave Janvier 2007, consultable sur www.richardcazenave.com.
- (2) « La politique d'aide au développement des pays source d'immigration doit être pensée à la lumière de la question migratoire » Brice Hortefeux Discours aux Ambassadeurs Juillet 2007.
- (3) Michel Villan Conseil de l'Europe Avril 2007 et diverses interventions de cet homme politique belge, membre du Comité européen des migrations au Conseil de l'Europe sur www.Co-Developpement.org
- (4) « Travailleurs migrants et envois de fonds » 2006 Rapport du Fonds International de développement agricole, agence spécialisée des Nations-Unies, consultable sur www.lamicrofinance.org ou www.ifad.org
- (5) « Transferts de fonds des migrants, un enjeu du développement » 2008 Banque Africaine du Développement, consultable sur le site de la BDA : www.afdb.org
- (6) voir les sites : www.grdr.org, www.paris.fr, www.montreuil.fr

Fiche 12

Le co-développement

Historique du concept

Le concept de "co-développement" est né en France dans les années 80's. Il est défini alors comme « toute action d'aide au développement, quelle qu'en soit la nature et quel que soit le secteur dans lequel elle intervient, à laquelle participent des migrants vivant en France » Il est une expression de la solidarité internationale à travers l'association des migrants et de la société civile des pays d'accueil en vue d'actions visant au développement des pays du Sud, sans référence à une quelconque régulation des flux migratoires.

C'est au début des années 90 que les instances politiques s'intéressent au co-développement en lui donnant une acception plus générale de politique d'aide au développement avec les pays d'émigration en contrepartie, d'abord, de la mise en place de programmes d'aide au retour des migrants, puis, bientôt, de ce que l'on appellera, selon les sensibilités politiques, le contrôle ou la maîtrise des flux migratoires.

Pour atténuer des préoccupations par trop sécuritaires, une inflexion est donnée au concept officiel de co-développement lors de la création en 1997 de la Mission Interministérielle Co-développement et Migrations (MICOMI). L'accent est mis sur l'objectif de favoriser les transferts financiers des migrants et de les soutenir par des cofinancements afin de mieux les structurer et de mieux les orienter.

L'universitaire Samir Nair, en charge de cette Mission, insiste aussi sur l'intérêt du co-développement pour l'intégration des migrants : « En travaillant avec les pouvoirs publics de leur pays d'accueil pour mener à bien des projets de développement au Sud, les migrants favorisent leur propre intégration ».

Dans leur rapport sur le co-développement de janvier 2007 (1), deux députés UMP, MM. Gofrain et Cazenave, adoptent une position très nuancée sur la relation entre co-développement et maîtrise des flux migratoires. Pourtant, au printemps 2007, la création du ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du co-développement (rebaptisé « développement solidaire » en 2009) et les propos du nouveau ministre (2) semblent marquer un net retour à une politique du co-développement d'inspiration proche de celle du début des années 90.

Depuis lors, plusieurs « accords relatifs à la gestion concertée des flux migratoires et au développement solidaire » ont été signés par le gouvernement français avec la République du Congo, le Sénégal, le Gabon, le Bénin, la Tunisie, le Burkina-Faso,

la République de Maurice, le Cap Vert et le Cameroun. D'autres sont en cours de négociation avec le Brésil, l'Égypte et le Mali.

Les enjeux du co-développement

La plupart des acteurs de l'aide au développement s'accordent à dire que l'une des voies les plus intéressantes à explorer est celle de la coopération décentralisée, comme celle, par exemple, qui s'établit dans le partenariat entre collectivités locales du Nord et du Sud, un tel partenariat pouvant faire intervenir les associations de migrants implantés au Nord. Dans ce contexte, les migrants sont alors des facilitateurs de contact et des passeurs de culture entre les autorités locales et les sociétés civiles structurées.

Le co-développement entendu comme « toute action de développement social, économique et culturel appuyé sur une collaboration entre les migrants, leurs organisations et leurs partenaires publics et privés, à la fois dans les pays d'origine et de destination, avec un cadre de référence partagé » (3) a pour caractéristiques et enjeux :

- a) d'intégrer dans une démarche d'échange et de partage entre les habitants des pays du Sud et ceux du Nord trois problématiques essentielles : les migrations internationales, la mondialisation et le développement ;
- b) de fonder cet échange sur l'égalité et le respect mutuel, et de contribuer à replacer l'homme au cœur de tout processus de développement ;
- c) d'être global et d'intégrer en même temps l'ensemble des secteurs d'une société (économique, social, politique, culturel) ;
- d) de placer le choix des projets de développement entre les mains des migrants, des populations, des collectivités locales et des sociétés civiles du Sud, les acteurs du Nord étant alors placés en position de partenaires et non de décideurs ;
- e) de favoriser l'intégration des migrants à travers les contacts noués avec des partenaires (des particuliers, des associations locales ou nationales, des ONG comme le CCFD-Terre solidaire ou le Secours Catholique, des collectivités locales, etc ;) des pays d'accueil.

En France, on compte au moins 700 associations de migrants (1) - ce que l'on appelle des OSIM : Organisations de Solidarité Internationales Issues des Migrations – soutenant des projets dans leurs pays d'origine et regroupés au sein d'un forum (FORIM). Celui-ci, créé à l'initiative des pouvoirs publics, a pour objet d'aider les OSIM à se structurer, à disposer de l'information nécessaire, à accroître leur efficacité et à développer concertation et coopération avec les pouvoirs publics.

Selon un rapport du Fonds International de Développement Agricole (4), 150 millions de travailleurs migrants dans le monde ont envoyé à leur famille dans les pays en développement quelques 300 milliards \$ en 2006, soit près de 3 fois le montant de l'aide publique versée à ces pays par les pays du Nord.

Pour de nombreux pays en développement, ces envois de fonds de leurs ressortissants émigrés représentent la principale ressource en devises ; rapportés au Produit Intérieur Brut (PIB) de ces pays, ils représentent, en moyenne pour l'Afrique, 5% du PIB, mais de 20 à 30% pour de petits pays très pauvres à forte émigration, tels que les Comores, le Burundi, ou l'Erythrée. (4)

Selon une étude de la Banque africaine de développement portant sur 4 pays d'Afrique (5), ces envois de fonds sont destinés à hauteur de 60 à 85%, à faire vivre les familles des migrants restées dans le pays d'origine. Le reste de 15 à 40% est souvent orienté vers des investissements immobiliers et un peu moins vers l'investissement productif. Le co-développement devrait précisément viser à aider les migrants à mieux valoriser leur épargne en l'orientant davantage vers l'investissement productif dans leur pays d'origine, tout en ciblant les populations les plus pauvres.

Si la démarche du co-développement est essentiellement d'initiative française et a peu essaimé en Europe, nombreuses sont, toutefois, les initiatives qui se mettent en place, sous l'égide du FIDA (4), du Conseil de l'Europe ou de certaines ONG, pour sécuriser et abaisser le coût de ces transferts de fonds et accroître l'efficacité de ces apports dans la lutte contre la pauvreté et pour le développement.

Toutefois, tout n'est pas seulement affaire de financement ; il faut aussi prévoir des efforts de formation sur place de cadres, de techniciens et de main d'œuvre qualifiés. Les migrants transmettent également leur compétence, leur savoir-faire, leur expérience des modes de vie du pays d'accueil. Ainsi, les migrants les plus qualifiés, tels que les enseignants, les médecins, les chercheurs, peuvent faire bénéficier leurs compatriotes de leurs compétences. Du même coup, la pratique du co-développement invite à penser autrement les phénomènes migratoires : elle suggère de faciliter les mouvements d'aller et retour entre pays et continents (formation, stage, transfert de technologie et de savoirs, mise en place d'outils juridiques adaptés,...).

Enfin, il faut bien différencier Aide au Développement et Co-développement : la première s'applique à tous les pays les plus démunis du monde entier, alors que le second ne concerne que les pays et même que les régions au sein des pays du Sud où l'émigration est forte.

Trois exemples de démarche de co-développement (6)

- Le GRDR (groupe de Recherche et de Réalisation pour le Développement Rural) accompagne des dynamiques de développement induites par la migration, dans une approche globale qui intègre les deux espaces : l'Afrique et la France ; elle s'appuie sur différents partenaires publics et privés, dont le CCFD-Terre solidaire.